

À Montpellier, le 07 décembre 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPF D'OCCITANIE VOTE UN BUDGET 2021 PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA RELANCE

Réuni sous la présidence de Christian DUPRAZ vendredi 27 novembre, par voie dématérialisée, le Conseil d'Administration de l'EPF d'Occitanie a approuvé le budget initial 2021 qui prévoit l'accompagnement des plans de relance et la poursuite du déploiement de l'activité de l'établissement sur le territoire.

PERSPECTIVES 2021

Les administrateurs ont validé les priorités d'action de l'établissement public foncier d'Occitanie, pour l'année 2021 :

- Accompagnement des opérations à visée économique dans le cadre des plans de relance : reconversion de industriels, appui à des projets de filières touristiques, etc.) ;
- Accompagnement des plans de revitalisation des villes moyennes Action Cœur de Ville, Bourg-Centre Occitanie et Petites Villes de Demain ;
- Conventionnement dans le cadre du nouveau triennal de carence pour soutenir la production de logements locatifs sociaux ;
- Soutien à l'activité du BTP par la poursuite des travaux de démolition dans l'Aude post crise inondation et mobilisation sur le traitement des friches ;
- Développement des interventions sur les copropriétés dégradées.

C'est un budget de plus de 64 M€ qui sera consacré en 2021 à l'action foncière :

- 46,7 M€ d'acquisitions soit 10 M€ de plus qu'en 2020 et 20 M€ de plus qu'en 2019 ;
- Plus de 5,6 M€ de travaux soit une trentaine de chantiers dont 4,2 M€ de travaux post-inondation 2018 dans l'Aude ;
- 800 000 € d'études programmatiques et opérationnelles dont un accompagnement à la réflexion sur l'outil FOCCAL porté par la Région et en partenariat avec la banque des territoires pour la restructuration des commerces de proximité et de l'artisanat dans les centres-villes des moyennes et petites villes.

Ce budget initial 2021 prévoit donc la montée en puissance de l'activité de l'EPF d'Occitanie conformément à sa feuille de route 2019-2023.

À PROPOS DE L'EPF

L'Établissement public foncier d'Occitanie est un établissement public de l'État à caractère Industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est habilité à intervenir sur l'ensemble de la région Occitanie (à l'exception des périmètres des trois EPF locaux de Castres-Mazamet, Montauban et Toulouse).

Le champ de compétences des EPF est défini par l'article L.321-1 du code de l'urbanisme. La mission de l'EPF, à travers le portage foncier est la mise en œuvre des politiques publiques par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

L'EPF d'Occitanie intervient pour le compte des collectivités et potentiellement de l'État sur les communes carencées, pour accélérer ou rendre possible des projets d'intérêt public, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention.

Les interventions de l'EPF d'Occitanie se déclinent selon 3 grands axes :

- Développer une offre foncière significative en matière d'habitat
- Conforter l'attractivité de la région et de ses territoires
- Agir sur la prévention des risques et la préservation de l'environnement

CONTACT PRESSE

EPF d'Occitanie

Esra GUEUVIN – Responsable de la communication, des relations publiques et presse

esra.gueuin@epf-occitanie.fr · www.epf-occitanie.fr ·  @EPF_Occitanie  EPF d'Occitanie
04 99 54 91 27 · 06 03 05 89 70